

222C0249
FR0000079634-FS0054

31 janvier 2022

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

GECI INTERNATIONAL
(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 28 janvier 2022, complété notamment par un courrier reçu le 31 janvier, la société par actions simplifiée Equitis Gestion¹ (92 avenue de Wagram, 75017 Paris), agissant en qualité de fiduciaire, a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 janvier 2022, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société GECI INTERNATIONAL² et détenir 234 857 142 actions GECI INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 24,52% du capital et 23,36% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de 234 857 142 bons de souscription d'actions GECI INTERNATIONAL en application des modalités stipulées dans la convention de fiducie-gestion GECI INTERNATIONAL conclue le 24 juin 2021 entre notamment la société GECI INTERNATIONAL en qualité de constituant et la société Equitis Gestion en qualité de fiduciaire⁴.

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En application de l'article L 233-7, VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, Equitis Gestion ès qualités de fiduciaire indique :

- le franchissement de seuils résulte de l'exercice de bons de souscription d'actions dits « *equitization* » exercés par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible dans le cadre de la convention de fiducie-gestion GECI INTERNATIONAL et selon des modalités prévues par cette convention de fiducie-gestion [cf. notamment communiqué de la société GECI INTERNATIONAL diffusé le 24 juin 2021] ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, agit seule ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, envisage d'arrêter ses achats ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, n'envisage pas d'acquiescer le contrôle de la société GECI INTERNATIONAL ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, a l'intention de soutenir la stratégie de la direction générale de GECI INTERNATIONAL et n'envisage aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, n'est partie à aucun accord ou instrument mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

¹ Contrôlée par la société IQEQ.

² Société transférée sur Euronext Growth Paris le 29 mars 2021.

³ Sur la base d'un capital composé de 957 989 637 actions représentant 1 005 480 870 droits de vote.

⁴ Cf. notamment communiqués de la société GECI INTERNATIONAL du 24 juin 2021 et du 26 janvier 2022.

- la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote ;
 - la société Equitis Gestion, ès qualités de fiduciaire, n'entend pas demander sa nomination comme administrateur de GECI INTERNATIONAL. »
-